

Ville d'Allauch



PROTECTION ANIMALE

Bien-être animal : Allauch obtient le label « Ville amie des animaux » !

Pour la première fois, la commune a obtenu le label « Ville amie des animaux », une reconnaissance de tous les efforts entrepris en matière de protection animale.

Publié le 12 juin 2023

Décernée par la Région Sud le 23 mars dernier, cette marque de reconnaissance met notamment en valeur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par la Municipalité et Isabelle Lévy, Adjointe à la protection animale, dans le cadre de la défense des animaux et des liens étroits établis avec les bénévoles particulièrement investis. Le service municipal de Protection animale procède régulièrement à la recherche et à l'identification des propriétaires de chats ou de chiens errants notamment.

Ce travail quotidien, mené en collaboration avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), les associations « 30 millions d'amis » et « La Féline et les Ailes de la PA », les vétérinaires, les administrations publiques, permet la prise en charge (soins et placement en famille d'accueil) et la stérilisation des animaux errants afin d'en maîtriser les populations. Ensemble, ils œuvrent contre la maltraitance animale et veillent à la préservation de la faune sauvage.

L'obtention du label, attribué pour 1 an, vient récompenser ce travail d'équipe et l'engagement en faveur de l'environnement pour la préservation du bien-être animal développée par la commune.

>

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h